



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 novembre 2001
Français
Original: anglais/français

Pour suite à donner

Fonds des nations unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays**

Guinée équatoriale

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays pour l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de pays de la Guinée équatoriale dont le niveau annuel de planification est inférieur ou égal à 1 million de dollars. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 269 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 1 300 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2002 à 2006.

* E/ICEF/2001/12.

** La note de pays originale ne contient que des chiffres indicatifs pour la coopération estimative au programme. Les chiffres indiqués dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes de 2001 à financer sur les ressources ordinaires et sur les autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



Données de base

(1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	0,2
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	156
TMI (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	103
Insuffisance pondérale (% modérée et sévère)
Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (2000)	92/75
Taux d'inscription à l'école primaire (% net masculin/féminin) (1998)	89/89
Taux d'inscription au 1er niveau atteignant le 5ème niveau (%)
Utilisation des sources en eau potable améliorées (%) (2000)	44
Vaccinations systématiques financées par le Gouvernement (PEV) (%) (1998)	95
PNB par habitant (dollars des États-Unis)	1 170
Enfants de 1 an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
La tuberculose (%)	48
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	81
La rougeole (%)	24
La poliomyélite (%)	40
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	50

^a Exergue de la publication « Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants : statistiques mises à jour », complément au rapport du Secrétaire général « Nous, les enfants : revue de fin de décennie de la suite du Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3), et qui peuvent être différentes des données contenues dans ce document.

La situation des enfants et des femmes

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes reste celle qui a été présentée dans la note de pays à l'occasion de la première session ordinaire de 2001 du Conseil d'administration (E/ICEF/2001/P/L.11). Néanmoins, certains éléments nouveaux et importants sont apparus. Suite au plaidoyer de l'UNICEF, et après avoir participé à la Conférence de Libreville sur le travail des enfants, le Gouvernement a approuvé un décret loi qui interdit le trafic de mineurs et établit les mesures nécessaires pour lutter contre les pires formes de travail des enfants.

2. En étroite collaboration avec le système de Nations Unies, un document concernant la politique nationale pour la promotion de la femme en Guinée équatoriale a été élaboré. Ce document a été validé et soumis à l'approbation officielle du Gouvernement.

3. L'enquête à indicateurs multiples (dit « MICS ») a été finalisée en décembre 2000. Les données validées seront disponibles dans le courant de juin 2001.

Coopération au programme, 1999–2003

4. Afin de satisfaire le besoin d'harmonisation des cycles de coopération des agences des Nations Unies dans le pays, la période de la coopération passée a été réduite à trois ans (1999-2001) de telle sorte que le nouveau programme de coopération couvrira la période 2002 à 2006.

5. Le plan-cadre d'opérations de la coopération passée comprenait trois programmes. Le programme de santé materno-infantile, qui, à travers le projet de santé de l'enfant, a renforcé les activités de vaccination. L'appui aux Journées nationales de vaccination (JNV) a permis d'atteindre, au cours de ces campagnes, un taux de couverture de 93 %, ce qui représente plus de 70 000 enfants vaccinés. En 1999 et en l'an 2000, le projet a fourni 80 % et 60 %, respectivement, des vaccins du programme régulier de vaccination au bénéfice de quelque 18 500 enfants de moins de 5 ans. La chaîne du froid a été renforcée et de nouvelles motos ont été achetées, tout en assurant le maintien de celles existantes. Le deuxième projet, renforcement des districts sanitaires, a permis la formation de 14 sages femmes et 70 accoucheuses traditionnelles dans sept hôpitaux de district, améliorant ainsi la qualité des contrôles prénataux et les conditions de l'accouchement sans risque pour 7 500 femmes enceintes. Dans le cadre de l'Initiative de Bamako, ces mêmes hôpitaux ont reçu des médicaments essentiels, de l'équipement de base et des moustiquaires imprégnées. Ces fournitures ont été accompagnées d'une formation dirigée au personnel hospitalier et aux chefs communautaires afin de favoriser la création de comités communautaires pour l'autogestion des services de santé dans ces districts. Grâce à l'appui de ces projets, des activités de communication sur la prévention du VIH/sida et la préparation d'un avant-projet de politique nationale de santé ont pu être réalisées.

6. Le programme de développement communautaire, à travers son projet d'éducation pour le développement, a permis au système préscolaire non formel de prendre en charge plus de 40 % des enfants de moins de 6 ans, soit à peu près 11 000 enfants, pour la plupart habitant dans des zones rurales. Une évaluation spécifique a révélé que les enfants issus de ces centres étaient mieux préparés à intégrer le système primaire et que leur performance était souvent supérieure à celle des élèves n'ayant pas transité par les centres préscolaire. Ce projet a également formé quelque 160 promoteurs et coordinateurs du préscolaire. Dans les deux principales villes du pays (Malabo et Bata), les populations ont pu être sensibilisées sur l'importance de la scolarisation de la fille. Le projet a contribué à augmenter le taux de scolarisation, qui est passé de 81 % à 86 %, à élever de 50 % à 55 % le nombre d'enfants qui finissent les deux premières années du primaire et à accroître de 9 % à 14 % le nombre de filles qui terminent le primaire. Le projet eau, assainissement et hygiène a réalisé, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, 250 latrines familiales et trois puits équipés de pompes à main administrés par trois comités de gestion de points d'eau. Ces comités jouent désormais un rôle primordial dans l'organisation et le développement communautaire ainsi que de l'éducation à l'hygiène des familles. Environ 2 500 personnes ont bénéficié de ce projet. D'autre part, le projet a permis d'initier la contrepartie nationale à l'utilisation de technologies modernes concernant le forage de points d'eau. Une brigade a été équipée et formée en vue de multiplier rapidement le nombre de forages dans la région continentale du pays.

7. Le programme plaidoyer et statistiques sociales, comprenant les projets plaidoyer, information-éducation-communication, politiques et lois, et statistiques sociales, a contribué à la compréhension des thèmes relatifs aux droits de l'enfant et de la femme, tant au niveau des populations qu'au niveau des autorités. Son appui a permis de rendre opérationnel le Comité national des droits de l'enfant et déclencher le processus d'élaboration du premier rapport sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le pays. Enfin, la réalisation du MICS en l'an 2000 a permis d'actualiser les données de statistiques sociales et de fournir un outil d'évaluation fiable.

Enseignements tirés de la coopération précédente

8. Les leçons apprises restent essentiellement les mêmes que celles décrites dans la note de pays. En facilitant la participation des représentants ministériels à la Conférence sous-régionale de Libreville sur le travail des enfants, et des ministres femmes de la famille et des affaires sociales à la réunion régionale au Togo sur le genre et les droits des femmes et de l'enfant, les hauts responsables de l'exécutif ont été directement sensibilisés aux problèmes, motivés pour agir et ont mieux perçu l'importance du rôle actif du Gouvernement pour forger les alliances nécessaires à l'application des droits de l'enfant et de la femme.

Coopération recommandée au programme, 2002-2006

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Ressources ordinaires						
Promotion et suivi de l'application des droits des enfants et des femmes	327,0	327,0	327,0	327,0	327,0	1 635,0
Survie et développement de l'enfant	168,0	167,0	165,0	163,0	161,0	824,0
Coûts transversaux	158,0	160,0	162,0	164,0	166,0	810,0
Total partiel	653,0	654,0	654,0	654,0	654,0	3 269,0
Autres ressources						
Promotion et suivi de l'application des droits des enfants et des femmes	88,4	88,4	88,4	88,4	88,4	442,0
Survie et développement de l'enfant	171,6	171,6	171,6	171,6	171,6	858,0
Total partiel	260,0	260,0	260,0	260,0	260,0	1 300,0
Total	913,0	914,0	914,0	914,0	914,0	4 569,0

Processus de préparation du programme de pays

9. Considérant le besoin d'harmonisation des cycles de coopération des agences du système des Nations Unies en Guinée équatoriale, le processus de préparation d'un nouveau programme de coopération a été amorcé bien avant la fin du programme en vigueur initialement prévue pour 2003. La revue à mi-parcours n'a pu être réalisée et a été remplacée par la revue annuelle fin 2000, qui a porté sur les deux premières années du programme. En conséquence, le processus de préparation du nouveau programme de coopération 2002-2006 débuta en juin-août 2000 avec l'élaboration d'une nouvelle analyse de la situation des enfants et des femmes effectuée selon les approches « droit » et « genre ». La formulation du nouveau programme commença en août-septembre 2000 avec la tenue de retraites avec les partenaires qui aboutirent à l'élaboration d'un document de stratégie, lequel fut approuvé fin septembre de la même année. La note de pays fut présentée au Conseil d'administration en janvier 2001. Celle-ci fut suivie de la préparation du plan-cadre d'opérations, des plans sectoriels d'opérations et la présente recommandation du programme de pays. La majorité des acteurs et des partenaires techniques et financiers du programme, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), le système des Nations Unies et les différentes coopérations bilatérales et multilatérales participèrent à toutes les étapes du processus par la tenue de réunions et ateliers conjoints, ce qui permit de recueillir un large consensus sur les futures orientations du programme qui est en cohérence avec le Mouvement global pour les enfants et le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, ainsi qu'avec la Vision de l'enfant africain en Afrique de l'ouest et du centre. Ce processus s'inscrit aussi dans la nouvelle dynamique liée à la préparation d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Buts et objectifs du programme de pays

10. Le but du programme de coopération est de contribuer à la promotion et à la mise en application des droits des enfants et des femmes. Les objectifs sont de contribuer à : a) obtenir une harmonisation des lois nationales avec les deux Conventions et renforcer le suivi de leur application; b) améliorer l'accès et la qualité des services de santé et d'éducation de base dans sept districts; et c) renforcer les mécanismes de suivi de la situation des enfants et des femmes et les actions en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection. Le nouveau programme est en conformité avec les objectifs du Gouvernement et contribuera à : réduire la mortalité infantile de 111 à 89 pour 1 000 naissances vivantes et la mortalité maternelle de 352 à 280 pour 100 000 naissances vivantes; augmenter le taux net de scolarisation de 81 % à 86 % et le taux d'achèvement de l'éducation de base pour les filles de 24 % à 34 %; et réduire le taux de redoublement de 27 % à 22 % et le taux d'évasion scolaire de 9 % à 4 %. Le programme de pays appuiera simultanément des interventions d'envergure nationale et d'autres localisées dans une zone de concentration composée des cinq districts (70 613 habitants) de la région continentale et de deux districts de la zone insulaire (23 245 habitants) où intervenait déjà le précédent programme de coopération. Ces sept districts (21 % de la population) avaient été identifiés sur la base d'indicateurs socioéconomiques faibles, d'un niveau de pauvreté élevé et de la présence limitée d'autres partenaires internationaux au développement. Ces critères demeurent valides.

11. On comptera sur une couverture nationale pour le programme de promotion et suivi de l'application des droits de l'enfant et des femmes. Le programme de survie et développement de l'enfant aura également une couverture nationale, tandis que les actions de prestation de services seront concentrées dans les districts de la zone de convergence.

Liens avec les priorités nationales et internationales

12. Le plan-cadre des opérations pour 2002-2006 fait référence à l'ensemble des politiques nationales, ainsi qu'aux différentes conventions et conférences auxquelles la Guinée équatoriale a pris part et sur lesquelles elle s'est engagée, tels que la Conférence du Caire sur la population, la Conférence de Copenhague sur le développement social, la Conférence de Beijing sur la femme, la Conférence de Rome sur la sécurité alimentaire. En 1984, la Guinée équatoriale a adhéré à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et en 1992 le Gouvernement a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et élaboré le Plan national d'action en faveur de l'enfant et de la femme.

13. Au cours de la Conférence économique nationale de 1997, il a été préconisé d'affecter 40 % des dépenses publiques au secteur social, selon l'ordre suivant : éducation et sciences (15 %); santé et bien-être social (10 %); affaires sociales et condition de la femme (4 %); jeunesse et sports (3 %); culture (3 %); moyens de communication sociale (3 %); travail (2 %); et population (1 %). Lors de l'évaluation de la Stratégie économique de développement à moyen terme réalisée en 1999, on a constaté que la plupart des fonds n'ont pas été mis à la disposition des budgets des ministères concernés. Néanmoins, le Gouvernement a réaffirmé son intention de renforcer l'allocation budgétaire en faveur des secteurs sociaux de base.

14. Au niveau sectoriel, on dispose d'avant-projets dans les domaines de la santé, la santé reproductive, la médecine traditionnelle et la promotion de la femme. Le programme de coopération, ainsi que les priorités de l'UNICEF, s'inscrivent dans ces avant-projets de politiques sectorielles.

Stratégie du programme de pays

15. Dans un souci de continuité, le programme de coopération poursuivra certaines interventions prioritaires de la coopération passée dans le domaine des soins de santé primaire, de l'immunisation, de la scolarisation des filles et de l'éveil du jeune enfant. L'appui au système préscolaire non formel sera réorienté vers des actions conduisant à une consolidation des acquis et à une appropriation de ce système par le Gouvernement et les communautés. Simultanément, le programme renforcera son implication dans certains domaines émergents, tels que la promotion des droits, la prévention du VIH/sida et la qualité de l'éducation. Il accordera une attention particulière au suivi de la situation des enfants et des femmes et au suivi-évaluation de la mise en oeuvre des interventions.

16. Les stratégies adoptées seront le renforcement des capacités nationales, à tous les niveaux; et le développement du partenariat entre le Gouvernement, la société civile, l'ensemble des acteurs impliqués et l'UNICEF, en vue de la création de nouvelles alliances et la consolidation de celles déjà existantes. La synergie des

interventions sera assurée par l'application du principe de convergence des actions dans la zone de concentration des opérations. Des conditions seront créées pour permettre aux associations de jeunes et adolescents une participation plus effective, notamment dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida et l'éducation à l'hygiène. Une attention particulière sera accordée à la communication en appui aux changements de comportements et à la mise en oeuvre de l'approche fondée sur les droits à travers l'identification des disparités, des discriminations liées au genre et des groupes les plus vulnérables. Le plaidoyer pour l'allocation effective des ressources aux secteurs sociaux prioritaires sera également renforcé. L'appui aux prestations de services de qualité concernera principalement les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau et assainissement dans les sept districts de concentration, à travers notamment la promotion de la participation communautaire, en particulier celle des femmes, des jeunes enfants et des adolescents, et l'utilisation de technologies appropriées. Un appui sera donné au Gouvernement pour renforcer la décentralisation des services étatiques sous la coordination des directions nationale et régionale de la planification dans les domaines prioritaires du présent programme de pays.

17. Promotion et suivi de l'application des droits des enfants et des femmes.

Ce programme contribuera à : faciliter la mise en application des deux Conventions; renforcer les mécanismes de suivi de la situation des enfants et des femmes, en particulier des groupes les plus vulnérables; et développer des interventions ciblées en faveur de groupes d'enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection. Des activités seront mises en oeuvre pour favoriser l'harmonisation progressive des lois nationales avec les deux Conventions; renforcer les capacités d'application des droits de l'enfant du système judiciaire, policier et des autorités locales; et promouvoir les changements de comportement auprès des autorités traditionnelles, des communautés et des familles. Des associations de jeunes et adolescents seront formées pour qu'ils puissent par eux-mêmes promouvoir le respect des droits et évaluer les changements de comportement au sein de leur communauté. Des indicateurs de surveillance pour la préparation aux urgences seront proposés. Le programme contribuera, en collaboration avec les autres agences des Nations Unies, au renforcement du système national de collecte et d'analyse des statistiques sociales. Il permettra de mieux identifier les groupes vulnérables et les interventions prioritaires et de renforcer le plaidoyer pour une meilleure allocation et utilisation du budget national en faveur des services sociaux de base. Dans une deuxième phase, des interventions mieux ciblées et concrètes en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection seront développées.

18. Survie et développement de l'enfant. Ce programme contribuera, au niveau national et en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués, au développement des politiques sectorielles de santé, du développement du jeune enfant et d'éducation de base; à l'éradication de la poliomyélite conjointement avec l'extension de la couverture vaccinale de routine à 80 %; à la consommation de sel iodé dans 80 % des ménages; et à prévenir le VIH/sida, notamment chez les adolescents. L'appui à la totalité des centres préscolaires non formels visera la consolidation opérationnelle et l'appropriation définitive de ce système par les populations et le Gouvernement. Au niveau de la zone de convergence, les interventions en matière de prestation de services et de formation du personnel contribueront à améliorer l'accès et la qualité des services de base d'éducation et de santé. Les mécanismes de coordination et les capacités des structures décentralisées

pertinentes seront renforcés. Dans les sept hôpitaux de district et dans les centres de santé, une attention particulière sera accordée à la prise en charge des maladies et à la détection précoce des grossesses à risques. Dans les centres préscolaires, on renforcera la capacité des parents et des familles à appliquer les droits, protéger, stimuler, socialiser et préparer à la réussite scolaire des enfants de 0 à 6 ans. Au niveau des écoles, le programme contribuera à la promotion de l'initiative écoles amies des enfants et à la scolarisation des filles. Des associations de jeunes et adolescents recevront la formation nécessaire pour appuyer les actions en éducation sanitaire et de sensibilisation contre le VIH/sida au niveau des écoles et communautés et en apprécier le changement de comportement.

19. **Les coûts transversaux** contribueront à la prise en charge d'une partie des dépenses de personnel et de fonctionnement du programme de pays.

Suivi et évaluation

20. Le suivi et l'évaluation du programme seront menés par le biais d'un plan intègre de suivi et d'évaluation de projets avec la participation du Comité de suivi de projets du Ministère de la planification, qui fonctionne au niveau national. Il sera complété par les actions des cellules sectorielles de planification de chaque ministère impliqué dans l'exécution du programme. Ce plan intègre constituera l'outil privilégié de suivi et d'évaluation du programme et veillera à une désagrégation par sexe des données. Sa mise en oeuvre se fera principalement par des missions de supervision sur le terrain menées par le personnel de la contrepartie nationale et de l'UNICEF, ainsi que par l'élaboration de rapports sur la gestion des fonds avancés par l'UNICEF et sur l'exécution des activités programmées. Les ministères prendront les mesures qui s'imposent pour éviter des retards dans la justification des fonds reçus. L'analyse des rapports sur le développement du programme se fera lors de réunions trimestrielles et à l'occasion de la revue annuelle. Des fiches de suivi matricielles seront dessinées pour chaque projet comportant les activités, les indicateurs, la fréquence de suivi, les sources d'information et les stratégies multilatérales. Ces matrices seront régulièrement révisées et complétées, si besoin, avec les données obtenues par des enquêtes spécifiques. Le MICS 2000 permettra d'établir les données de base dans la zone d'intervention. Une seconde enquête MICS est prévue pour l'année 2005. Ce plan intègré prévoit une revue du programme à mi-parcours en 2004 et une revue de fin de cycle en 2006.

Collaboration avec les autres partenaires

21. L'UNICEF maintiendra un contact étroit avec le système des Nations Unies, les agences bilatérales, les ONG, les bailleurs de fonds et la société civile en général. Avec les agences du système des Nations Unies, cette démarche cherche à renforcer la coordination des interventions du programme, notamment lors des JNV et dans la lutte contre la progression de l'épidémie VIH/sida. La complémentarité des actions pour le développement des secteurs sociaux et la réduction de la pauvreté seront particulièrement traitées à travers les groupes thématiques déjà existants, à savoir VIH/sida, eau et assainissement, sécurité alimentaire et nutrition, bonne gouvernance, santé, éducation, communication/plaidoyer et opérations. D'une part, la présence de l'UNICEF dans le Comité national de prévention et de lutte

contre le sida permettra d'assurer, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la coordination avec les bailleurs de fonds dans les activités de promotion, planification, mobilisation de ressources et exécution des activités pour la lutte contre le VIH/sida. D'autre part, l'intégration de l'UNICEF au Comité national de l'éducation pour tous permettra au programme de participer à la coordination des actions avec le système éducatif pour le développement du secteur, notamment dans l'élaboration et l'application d'un plan d'action national. Le Comité national des droits de l'enfant s'occupera de la coordination des actions de plaidoyer en faveur de l'enfance et assurera le suivi du premier rapport sur l'application de la Convention et des recommandations du Comité des droits de l'enfant. Il veillera à l'application des mesures prises par le Gouvernement et la réalisation des droits des enfants. La recherche permanente d'autres alliés sera une constante du programme de coopération. Tel est le cas pour le programme de promotion et suivi de l'application des droits de l'enfant et des femmes qui opérera en synergie avec le programme de démocratie et de bonne gouvernance prévu par l'Union européenne.

Gestion du programme

22. Le Ministère des affaires étrangères, la coopération internationale et de la francophonie sera responsable des relations entre les institutions du Gouvernement et l'UNICEF, tandis que le Ministère de la planification et du développement économique sera responsable de la coordination technique, en particulier des activités de suivi/évaluation du programme, de la revue à moyen terme et de l'évaluation de fin de cycle.

23. Les ministères sectoriels auront la responsabilité de la gestion des projets et l'UNICEF appuiera leur mise en oeuvre. Pour chaque projet, le ministère correspondant désignera un coordinateur de projet qui travaillera en partenariat avec l'administrateur de projets de l'UNICEF et ensemble auront comme tâche de planifier, gérer et diriger les activités du projet. La réalisation d'activités sur le terrain se fera avec la participation directe des ONG, des associations de développement, du secteur privé et des partenaires locaux. Les modalités de coopération avec ses entités feront l'objet d'accords séparés, conformément aux normes de l'UNICEF et du Gouvernement.

24. Chaque projet sera planifié et exécuté suivant un plan d'action annuel élaboré par le Gouvernement et l'UNICEF au début de chaque année. D'autres coopérations, agences du système des Nations Unies, bailleurs de fonds, association de jeunes et ONG seront invités à participer aux réunions et à certaines activités programmées. Le plan d'action annuel constituera la base sur laquelle le Gouvernement pourra demander des fonds, des fournitures ou des services à l'UNICEF. Les ressources ordinaires seront ventilées aux activités d'extension nationale et à certains districts, tandis que les autres ressources permettront d'étendre les activités dans la totalité des sept districts de convergence et de compléter des activités d'immunisation.

25. Pour faciliter la gestion du programme, l'UNICEF disposera d'un sous-bureau à Malabo qui assurera la coordination du programme et où seront effectuées les opérations administratives et financières.

Tableau
Liens entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Guinée équatoriale
Programme 2002-2006

Chapitre du programme/ domaine d'activités et source de financement	Budget-programme		Postes ^a							Dépenses de personnel ^b						
	RG	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	GS	Total	Personnel local	Total	
Ressources générales																
Promotion et suivi (femmes et enfants)	1 635 000		1 635 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	345 778	345 778
Survie et développement	824 000		824 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	165 622	165 622
Activités intersectorielles	810 000		810 000	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	540 695	540 695
Total RG	3 269 000		3 269 000	0	3	4	0	0	1 052 095	1 052 095						
Autres ressources																
Promotion et suivi (femmes et enfants)		442 000	442 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Survie et développement		858 000	858 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total AR		1 300 000	1 300 000	0	0	0	0	0	0	0						
Total RG + AR	3 269 000	1 300 000	4 569 000	0	3	4	0	0	1 052 095	1 052 095						
Budget d'appui au programme	Frais de fonctionnement		272 000	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	822 779	1 013 667
Total général (RG + AR + budget d'appui)				0	0	0	1	0	0	0	1	3	6	0	822 779	2 065 762
Nombre de postes et dépenses de personnel :																
Cycle de programmation en cours											5	2	8			
À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)											1	3	6		822 779	2 065 762

Abbreviations : RG = ressources générales; AR = autres ressources; AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux.

^a Tous les postes, quelle que soit leur source de financement, sont au service de l'ensemble du programme de pays.

^b Non compris le personnel temporaire et les heures supplémentaires